

## AVIS DE PROMULGATION

Avis public est, par la présente, donné que les Règlements suivants ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord à la séance du 18 octobre 2006 à 19 h :

Règlement no RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions.

Règlement no RGCA06-10-0010 régissant la démolition d'immeubles.

Règlement no RGCA04-10-0004-1 modifiant l'article 24 du Règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux afin de créer une exemption (autorisation de la tenue d'un chien en laisse pour se rendre à l'aire d'exercice canin dans le parc Pilon).

Règlement no RGCA02-10-0005-1 modifiant l'article 2 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Lesdits Règlements entrent en vigueur immédiatement et sont déposés au bureau de la secrétaire d'arrondissement où ils peuvent être vus.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord,  
ce 25 octobre 2006.

Marie Marthe Papineau, avocate,  
Secrétaire d'arrondissement